

**Compte rendu du mardi 21 janvier 2020**

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, S. VIGNON, JF LACROIX, Y. MOREAU, JM GARNIER, B. BOURBON, JM DURDILLY, R. MAYNARD, G. COUBLE

Absente excusée : AM LLOMBARD, pouvoir donné à R. MAYNARD

Absent : S. KASPRZYK

Secrétaire de séance : G. COUBLE

**Rappel de l'ordre du jour****Ordre du jour modifié ajout d'une délibération**

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/11/2019

2/ Délibération pour autorisation d'ouverture de crédit d'investissement

3/ Délibération pour appel à cotisation 2020 et avenant n°1 à la convention multipartite pour Intergones

4/ Délibération pour signature de la convention de la mission RGPD avec la COR

5/ Délibération pour demande de subventions DETR 2020 pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins »

6/ / Délibération pour demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2020 avec le Département pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins »

7/ Délibération pour renouvellement des baux de location des terrains à TDF (station radioélectrique)

8/ Délibération pour la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de polices relatives à la circulation routière

**9/ Délibération concernant le loyer du garage place de l'église en vue de le louer**

Convention médecine du travail et service juridique avec le CDG

Brigades Vertes

Question diverses

\*\*\*\*\*

**1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/11/2019.**

\*\*\*\*\*

**2/ Délibération pour autorisation d'ouverture de crédit d'investissement.**

Madame le Maire précise que la commune va voter le budget primitif au plus tard le 30 avril 2020. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date du vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente. Sur cette base, je vous propose de m'autoriser à l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 pour les crédits suivants :

Total des crédits d'investissements ouverts en 2019 : 383 025,99 €	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2020 383 025,99 / 4 = 95 756,49 €
	95 756,49 € répartis :
	Cpt 165 dépôt et cautionnement : 500,00 €
	Cpt 21 immobilisation corporelle : 94 256,49 €
	Cpt 20 immobilisation incorporelle : 1 000,00 €

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**3/ Délibération pour appel à cotisation 2020 et avenant n°1 à la convention multipartite pour Intergones.**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du montant prévisionnel de la subvention au Centre de Loisirs pour 2020 qui est de 17 116,84 €.

Cette subvention sera versée en 3 fois soit :

Janvier 2020 : 5 705,61 €

Mars 2020 : 5 705,61 €

Septembre 2020 : 5 705,61 €

Cette subvention sera payée sur le budget 2020 et imputée au compte 6574.

La CAF reverse une participation à chacune des communes membres du centre intercommunal (soit la somme de 30 114 € maintenue jusqu'en 2021), 4 795,74 € ont été reversés en 2019 à la commune.

#### **Adopté à l'unanimité**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer concernant l'avenant n°1 à la convention pour INTERGONES afin de réactualiser la population INSEE prise en compte.

Cet avenant porte sur la modification de l'article 3 qui prendra en compte la population INSEE 2016 (752 habitants) et non plus 2012 (782 habitants).

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention ainsi que tous documents s'y référant.

#### **Adopté à l'unanimité**

Un secteur ados est en cours de création et semble déjà bien fonctionner.

52 familles de la commune sont usagères du centre de loisirs

32 enfants de St Just fréquentent régulièrement le centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

\*\*\*\*\*

#### **4/ Délibération pour signature de la convention de la mission RGPD avec la COR.**

Dans le cadre de la mise en conformité du RGPD (Règlement général sur la protection des données), Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service commun RGPD porté par la COR. En fonction du questionnaire retourné, le nombre de jours d'intervention est estimé à une durée de 2 à 4 jours.

1 à 2 jours pour la collecte

1 à 2 jours pour l'écriture et le rendu

Coût estimé sur la base de 268 € la journée, soit entre 536 € et 1072 €

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention ainsi que tous documents s'y référant.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **5/ Délibération pour demande de subventions DETR 2020 pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».**

Madame le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2019 lançant le projet de rénovation et accessibilité du Bar Restaurant l'Auberge des Sapins. Le projet initial détaillé en plusieurs phases de travaux a évolué en fonction des besoins, des normes de sécurité et de l'accessibilité.

Les phases 1 et 2 du projet consistent à :

- La réfection de la couverture du hangar avec des panneaux « sandwich » isolés, avec sous-face acoustique
- La réalisation d'une salle multi-usage (jardin d'hiver)
- Le remplacement de la cuve à fuel à l'extérieur
- L'extension de la salle de restaurant avec création de toilettes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- L'isolation sous le sol de la salle de restaurant située au-dessous du garage
- L'isolation du plafond de l'actuelle salle de restaurant
- La modification des réseaux enterrés et le remplacement d'un bac à graisse

La demande de subvention concerne les travaux de la phase 1 et 2 qui consistent à effectuer la rénovation énergétique et l'accessibilité.

Coût prévisionnel HT : 228 400 € de travaux, 36176 € d'études et maîtrise d'œuvre.

Le montant de la subvention DETR 2020 sollicitée se monte à 72 500.00 € dans le cadre de la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

<b>Subvention DETR 27% environ</b>	<b>72 500 €</b>
Subvention Département	
Dossier accessibilité 2018 +	
Subvention 2020	50 000 €
Subvention Région	37 715 €
Fonds de concours COR	50 000 €
Autofinancement communal	54 361 €

---

264 576 €

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions DETR pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

Les subventions Région et le fonds de concours de la COR sont confirmées.

La DETR 2019 ayant été refusée, il convient de faire une nouvelle demande.

\*\*\*\*\*

**6 / Délibération pour demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2020 avec le Département pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».**

Madame le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2019 lançant le projet de rénovation et accessibilité du Bar restaurant l'Auberge des Sapins. Le projet initial détaillé en plusieurs phases de travaux a évolué en fonction des besoins et normes de sécurité et accessibilité.

Les phases 1 et 2 du projet consistent à

- La réfection de la couverture du hangar avec des panneaux sandwich isolés avec sous-face acoustique
- La réalisation d'une salle multi usage (jardin d'hiver)
- Le remplacement de la cuve à fuel à l'extérieur
- L'extension de la salle de restaurant avec création de toilettes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- L'isolation sous le sol de la salle de restaurant située au-dessous du garage
- L'isolation du plafond de l'actuelle salle de restaurant
- La modification des réseaux enterrés et le remplacement d'un bac à graisse

La demande de subvention concerne les travaux de la phase 1 et 2 qui consistent à effectuer de la rénovation énergétique et l'accessibilité. Le cout prévisionnel HT : 228 400 € de travaux et 36 176 € d'études et maîtrise d'œuvre.

Le montant de la subvention dans le cadre de l'appel à projets 2020 sollicité se monte à 32 000 € dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

<b>Subvention DETR 27% environ</b>	<b>72 500 €</b>
Subvention Département	18025
(Dossier accessibilité 2018)	
Subvention Département 2020	32000 €
Subvention Région	37715 €
Fonds de concours COR	50 000 €
Autofinancement communal	54 361 €

---

264 576 €

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2020 avec le Département pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **7/ Délibération pour renouvellement des baux de location des terrains à TDF (station radioélectrique).**

Madame le Maire explique que les baux de location des terrains (2 terrains) à TDF pour les stations radioélectriques sont arrivés à échéance.

- Site de Saint Just d'Avray 2 Le plat du Thel, il convient de les renouveler pour une période de 5 ans à compter du 15 octobre 2017. Le loyer est de 260,10 € concernant l'année 2020.
- Site de Saint Just d'Avray 1 La Fouillouse (toujours en fonctionnement, antenne Bouygues Telecom). Le bail sera signé pour 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un loyer de 1300 € soit 300 € + 1000 € par opérateur (loyer actuel 254.23). Un rattrapage de loyer sera effectué pour la somme de 1045.77 euros.

### **Adopté à l'unanimité**

La Proposition d'achat à 20 000 euros soit 13 000 euros pour le site 1 et 7 000 euros pour le 2 a été refusée par le conseil municipal.

\*\*\*\*\*

## **8/ Délibération pour la répartition 2019 du produit 2018 des amendes de polices relatives à la circulation routière.**

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 30 mars 2019 concernant la subvention dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police. La somme allouée et versée le 28/11/2019 pour la commune est de 3 500 €. Cette somme sera engagée pour les travaux suivants :

- Mise en sécurité de la sortie du local des chasseurs au niveau du carrefour entre le chemin rural et le RD98, pour un montant estimatif de 8 193 €.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acceptation de la somme allouée et versée et l'engagement de la réalisation des travaux cités ci-dessus.

### **Adopté à l'unanimité**

Le montant du devis de travaux se monte à 5 256 € et seront réalisés prochainement par la Société Eiffage.

\*\*\*\*\*

## **9/ Délibération pour définir le prix du loyer du garage place de l'église pour le louer**

Madame le Maire explique qu'une demande de location du garage place de l'église a été faite

Elle propose de fixer un loyer de 40 euros mensuels à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Elle demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du garage.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

- Le logement libre du Fond du Bourg a été loué depuis le 10 janvier.
- Le logement 50, place de l'Eglise reste occupé par la paroisse (convention signée en mai 1995) ; La pièce à l'étage et le garage faisant l'objet d'un bail avec la commune sont libres.
- La Convention avec la médecine du travail du CDG 69 est renouvelée (400 €) ainsi que le service juridique du CDG 700 €.
- Brigades Vertes : le nouveau tarif à la journée est de 515 € contre, pour rappel, 650 euros en 2019, il convient de confirmer un jour d'intervention avant la marche de début mai.
- Bâtiment : Suite à la vente de la maison de M. Sarrazin, mitoyenne à la mairie, la commission bâtiment étudie la possibilité d'une acquisition pour la mise en accessibilité de la mairie.  
Un relevé topographique réalisé par un géomètre peut être demandé (environ 500 €) pour voir la faisabilité d'aménagement d'une rampe d'accès à l'extérieur.  
Il est demandé l'avis du conseil pour la poursuite de l'étude et la demande d'un relevé fait par un géomètre.

### **Avis du conseil municipal 4 pour, 7 contre et 2 abstentions**

Le relevé topographique pourra se faire en interne par un adjoint et un conseiller.

- Travaux église sacristie : les bénévoles de la paroisse ont débuté des travaux de la 2<sup>ème</sup> sacristie (400 € de matériel pour réfection du plafond, enduit mural). De la peinture devra également être achetée.
- Terrain de foot : les travaux ne sont toujours pas finis, fin attendue pour fin janvier. Ce délai causé par les intempéries a compliqué l'organisation du club ces derniers mois. Madame le Maire a fait une demande auprès des mairies de Lamure et Poule-les-Echarmeaux pour autoriser les U17 à s'entraîner sur leur terrain. Cela a été refusé. Les entrainements et matchs se font actuellement sur le terrain de Chambost Allières. Dès la fin des travaux, les factures seront réglées, l'entretien du terrain sera abordé lors d'un prochain conseil. Le président a envoyé une lettre de remerciements à la municipalité pour les travaux engagés.
- L'installation du Panneau lumineux est prévue pour fin février, le conseil a validé la réalisation du bandeau.
- Site web : le site est très visité d'après les statistiques étudiées.
- Le déploiement de la Fibre est prévu à horizon 2021 : mise en place de 2 armoires prochainement, Route de la Vallée et Fond du Bourg.
- La réparation d'un poteau incendie chemin de Bellevue par Suez sera effectuée pour un coût de 1 100 €.
- Les téléphones des agents soit 2 appareils vont être changés prochainement pour cause de dysfonctionnement.
- L'aspirateur de la cantine, défectueux, va être changé.
- Une réunion publique peut être organisée avec la gendarmerie pour la mise en place de la participation citoyenne (informations sur le site de la commune). Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le sujet.
- Arrivée d'un boucher puis d'un poissonnier depuis le vendredi 10 janvier place du souvenir de 8h à 9h30.
- Une rencontre Village d'Accueil aura lieu le mardi 18 février à la salle des fêtes.
- Le conseil municipal est invité à la Ste Barbe le 1<sup>er</sup> février à 19h00

Prochain conseil municipal : Mercredi 19 janvier 2020, à confirmer

Le Maire  
Christine GALILEI

